

Direction de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises
Division urbanisme
6854, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1N 1E1

Le 13 novembre 2017

PAR COURRIEL

Madame Élise Naud
Secrétaire de commission
Office de consultation publique de Montréal

Objet : Consultation publique sur la modification réglementaire au Faubourg Contrecoeur

Madame Naud,

En réponse à la lettre de la commission datée du 10 novembre 2017 suite à la consultation du 13 septembre dernier concernant le Faubourg Contrecoeur, voici les éléments de réponses de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve :

QUESTION 1

Le maximum établi à partir du Plan d'urbanisme s'applique-t-il uniquement à la famille d'usages Habitation?

Qu'en est-il pour les autres familles d'usages? Les ratios cases/superficie sont-ils eux aussi régis par le Plan d'urbanisme ou uniquement par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement?

RÉPONSE

L'obligation prévue au point 2.1.4 du document complémentaire du Plan d'urbanisme d'établir, dans le règlement d'arrondissement, un nombre maximal de cases de stationnement vise uniquement les emplacements situés à moins de 500 m d'un métro. Les dispositions peuvent exclure un usage à des fins résidentielles.

QUESTION 2

Ce comité a-t-il été formé? Est-il encore en activité? Référence (site web, etc.) si possible?

RÉPONSE

Suite à la réunion publique du 18 juin 2015, des représentants de l'arrondissement, élus et citoyens, ont intégrés le comité de liaison de la carrière Lafarge. Le comité sert à faire le lien entre les représentants de la carrière, les arrondissements voisins et leurs résidents.

Dans le cadre des rencontres, les membres du comité ont pu échanger et être informés quant à la nature des activités de la carrière.

Approximativement trois rencontres ont lieu annuellement, la dernière s'est tenue le 5 juin 2017.

Les résidents peuvent également s'adresser au comité de suivi du Faubourg Contrecœur encadré par l'arrondissement et qui traite les questions générales relatives au site.

En espérant que ces informations répondent à vos questions et nous vous prions d'agrèer, Madame Naud, nos salutations distinguées.



Réjean Boisvert
Chef de division – Urbanisme

RB/ap